



**Programme des
Nations Unies pour
l'environnement**



Distr.
GENERALE

UNEP/OzL.Pro/ExCom/80/34
16 octobre 2017

FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

COMITE EXECUTIF
DU FONDS MULTILATERAL AUX FINS
D'APPLICATION DU PROTOCOLE DE MONTREAL
Quatre-vingtième réunion
Montréal, 13-17 novembre 2017

PROPOSITIONS DE PROJET : BRÉSIL

Le présent document comprend les observations et la recommandation du Secrétariat du Fonds sur les propositions de projet suivantes :

Élimination

- Plan de gestion de l'élimination des HCFC (phase I) PNUD/Allemagne
(rapport périodique annuel)
- Plan de gestion de l'élimination des HCFC (phase II, PNUD/ONUDI/Allemagne/Italie
deuxième tranche)

Phase I du PGEH du Brésil (rapport périodique annuel)

1. Au nom du gouvernement du Brésil, le PNUD, à titre d'agence d'exécution principale, a soumis à l'intention du Comité exécutif à sa 80^e réunion le rapport périodique annuel sur la mise en œuvre du programme de travail associé à la cinquième tranche du plan de gestion de l'élimination des HCFC (PGEH)^{1 2}, conformément à la décision 75/53 b).

2. La date d'achèvement de la phase I du PGEH, établie dans l'Accord entre le gouvernement et le Comité exécutif, avait été fixée à décembre 2016. Lors de la 75^e réunion, au moment de la présentation de la dernière tranche de la phase I, le PNUD avait demandé un report jusqu'en décembre 2017 et proposé un plan d'action et un calendrier de décaissement révisés. En approuvant la dernière tranche de financement, le Comité exécutif a également approuvé la nouvelle date d'achèvement de la phase I³.

Rapport périodique sur la mise en œuvre de la cinquième tranche

Cadre juridique

3. Une instruction normative établissant les quotas annuels d'importation de HCFC pour 2020 et 2021 a été rédigée et fait maintenant l'objet de consultations publiques avant son approbation. Le gouvernement continue d'aider l'Association brésilienne des normes techniques (ABNT) à élaborer et examiner des normes spécifiques sur la manipulation, l'installation et l'entretien d'équipements utilisant des frigorigènes inflammables (p. ex., sécurité dans les systèmes frigorifiques; installation de systèmes de climatisation bibloc résidentiels et compacts; recyclage des réfrigérateurs).

Secteur de la fabrication de mousse de polyuréthane (PU)

Reconversion de 12 entreprises de mousse PU indépendantes (79,71 tonnes PAO)

4. Dix entreprises (64,76 tonnes PAO) spécialisées dans les applications de mousse souple moulée/à pellicule externe incorporée et de panneaux en continu ont achevé leur reconversion avant la période de rapport actuelle (trois ont opté pour les hydrocarbures (HC), trois pour le formiate de méthyle, trois pour le méthylal et une pour le chlorure de méthylène). L'une de ces entreprises (Espumatec, 11,98 tonnes PAO), qui a connu des problèmes financiers, n'a pas encore acheté l'équipement; une autre (Panisol, 3,0 tonnes PAO) est encore confrontée à des difficultés en raison de son emplacement en milieu urbain, ce qui pourrait empêcher l'utilisation de la technologie à base de HC. Le PNUD continue d'aider la société à trouver une technologie de remplacement.

Reconversion de 11 sociétés de formulation avec près de 380 utilisateurs en aval (89,1 tonnes PAO)

5. Une autre société de formulation (Polyurethane) a achevé la reconversion de l'usine, pour un total de huit sociétés reconverties. Deux de ces sociétés (U-Tech et Ecoblaster) ont terminé la reconversion de tous leurs utilisateurs en aval (respectivement 12 et 18 entreprises), pour un total de trois projets sociétés de formulation/utilisateurs en aval terminés. Seulement une société de formulation (Ecopur) ne pourra sans doute pas participer au PGEH; par conséquent, les fonds affectés à sa reconversion (135 500 \$US),

¹ La cinquième et dernière tranche de la phase I du PGEH a été approuvée lors de la 75^e réunion, pour un montant total de 2 035 094 \$US, comprenant 1 470 700 \$US, plus les coûts d'appui d'agence de 110 313 \$US pour le PNUD, et 409 091 \$US, plus les coûts d'appui d'agence de 45 000 \$US pour l'Allemagne.

² Voir la lettre du 21 août 2017 adressée par le ministère de l'Environnement du Brésil au PNUD.

³ Par la décision 75/53 b), le Comité exécutif prie le gouvernement du Brésil, le PNUD et le gouvernement de l'Allemagne de remettre des rapports périodiques sur la mise en œuvre du programme de travail associé à la cinquième et dernière tranche, sur une base annuelle, jusqu'à l'achèvement du projet, des rapports de vérification jusqu'à l'approbation de la phase II du PGEH et le rapport d'achèvement de projet à la dernière réunion du Comité exécutif en 2018.

seront retournés au Fonds sur confirmation de sa non-participation au PGEH; ses utilisateurs en aval recevront un soutien de la part d'autres sociétés. Le tableau 1 récapitule l'état d'avancement des projets de reconversion.

Tableau 1. État d'avancement de la reconversion des sociétés de formulation et utilisateurs en aval

PGEH approuvé				Mise en œuvre du PGEH											
Société de formulation (SF)	Utilisateurs en aval (UA)				UA recensés								État*		
	MSM/PEI**		PUR***		MSM/PEI/PUR		Total	UA validés cumulatifs					SF	UA	
	Nombre	t PAO	Nombre	t PAO	Oui	Non		Admissibles	t PAO	Projets en cours	Projets terminés	t PAO éliminés			Total UA
Ariston	7	1,4	98	49,6	11	0	11	10	4,05	0	9	9	TERM.	TERM. [1]	
Ecoblaster	17	5,7			24	0	24	22	8,41	0	18	18	TERM.	TERM. [1]	
U-Tech	0	0			14	0	14	14	0,11	-	12	12	TERM.	TERM. [1]	
Amino	49	6,9			50	0	50	48	11,07	23	23	46	TERM.	En cours	
Aminos****	85	10,8			36	0	36	35	1,45	20	15	35	TERM.	En cours	
Purcom	101	11,8			108	0	108	102	16,49	39	63	102	TERM.	En cours	
Shimtek	14	2,9			5	0	5	3	2,94	1	2	3	TERM.	En cours	
Polyurethane	0	0			17	0	17	17	3,77	17	-	17	TERM.	N.D.	
M.Cassab	0	0			15	0	15	AD	AD	AD	AD	AD	AD	En cours	N.D.
Polisystem	0	0			6	0	6	AD	AD	AD	AD	AD	AD	En cours	N.D.
Ecopur	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	Retiré	N.D.		
Grand total	273	39,5	98	49,6	286	0	286	251	48,29	100	142	38,59	242	s.o.	s.o.

*TERM. : Terminé; N.D. : Non démarré.

**Mousse souple moulée et mousse à pellicule externe incorporée.

*** Applications de la mousse PU rigide (chauffe-eau, produits thermo-isolants, emballages et « pipe-in-pipe »).

**** Entreprise non admissible (propriété - pays non visés à l'article 5) reconvertie au méthylal et au formiate de méthyle avec ses propres ressources. Le financement associé (179 300 \$US plus les coûts d'appui d'agence de 13 448 \$US) a été retourné au Fonds en le déduisant de la cinquième tranche approuvée lors de la 75^e réunion.

AD : À déterminer.

[1] Terminé selon l'approbation. On pourra toutefois ajouter des entreprises ultérieurement.

6. En résumé, 10 entreprises individuelles, huit sociétés de formulation et 142 utilisateurs en aval ont terminé leur reconversion à des technologies de remplacement à faible potentiel de réchauffement de la planète (PRP), avec l'élimination de 103,35 tonnes PAO de HCFC-141b.

Secteur de l'entretien des appareils de réfrigération

7. Des visites de surveillance des établissements de formation professionnelle ont été organisées; on a préparé l'évaluation des activités de renforcement de capacités, ainsi que le rapport associé; les démonstrations concernant l'amélioration des pratiques de confinement pour les systèmes existants à base de HCFC se sont poursuivies, et l'acquisition de l'équipement nécessaire est en cours; on est en train de mettre au point une application pour téléphone mobile destinée à aider les techniciens; et les activités de sensibilisation se sont poursuivies (p. ex., mise à jour des sites Web, campagne sur les médias sociaux et diffusion d'information).

Unité de mise en œuvre et de surveillance des projets (PMU)

8. La PMU a continué d'aider l'Unité nationale d'ozone (UNO) à mettre en œuvre les activités prévues au titre du PGEH.

Niveau de décaissement

9. En date d'août 2017, sur le montant de 19 417 866 \$US approuvé pour la phase I⁴, 14 088 461 \$US (73 pour cent) ont été décaissés (10 652 853 \$US pour le PNUD et 3 435 608 \$US pour le gouvernement de l'Allemagne). Le solde, qui s'élève à 5 329 405 \$US, sera décaissé au cours de la période 2017-2020 (tableau 2).

Tableau 2. Rapport financier sur la phase I du PGEH pour le Brésil

Agence bilatérale/d'exécution	Fonds approuvés (\$US)	Fonds décaissés		Solde (\$US)
		(\$US)	(%)	
PNUD	15 326 957	10 652 853	70	4 674 104
Gouvernement de l'Allemagne	4 090 909	3 435 608	84	655 301
Total	19 417 866	14 088 461	73	5 329 405

Activités restantes et demande de prolongement de la phase I

10. La conduite des activités suivantes a été reportée : reconversion des deux entreprises de mousse PU restantes (Espumatec et Panisol), de deux sociétés de formulation (Polisystem et M. Cassab) et de 229 utilisateurs en aval; démonstrations concernant l'amélioration des pratiques de confinement dans les supermarchés; formation de techniciens en réfrigération; achèvement de l'application mobile pour le système de documentation en ligne; et diffusion des résultats de la phase I, dans le cadre de la campagne de sensibilisation.

11. Comme l'a signalé le PNUD, les retards dans la mise en œuvre sont attribuables à la crise économique à laquelle est confronté le pays et qui a touché le secteur de la mousse PU; à la fragmentation du marché de la mousse PU, qui complique l'harmonisation de l'information sur le calendrier d'élimination des HCFC au Brésil et qui influe sur la décision des entreprises de participer au projet; à la répartition géographique des utilisateurs en aval, qui rend difficile la mise en œuvre des projets par les sociétés de formulation; à la réticence montrée par les utilisateurs en aval à participer au projet du fait qu'ils croient que les coûts d'exploitation augmenteront; à la disponibilité et au faible coût des HFC et mélanges à base de HFC à fort PRP sur le marché local; au paiement du surcoût d'exploitation une année après la reconversion de l'entreprise; à la relation existant entre la phase I et la phase II, de nombreuses entreprises opérant dans des secteurs couverts par les deux phases; et à la nécessité de procéder à de gros investissements dans l'assistance technique et l'équipement pour les projets de démonstration du secteur de l'entretien des appareils de réfrigération, qui n'a pas encore été livré par le fournisseur.

12. Étant donné ces circonstances, le PNUD, au nom du gouvernement du Brésil, a demandé que la date d'achèvement de la phase I soit rapportée de décembre 2017 à décembre 2019.

ObservationsDemande de prolongement de la phase I

13. En examinant la demande de report de la date d'achèvement de la phase I du PGEH de décembre 2017 à décembre 2019, le Secrétariat a constaté que :

- a) L'objectif global de consommation des HCFC pour la phase I, soit 1 194,80 tonnes PAO d'ici le 1^{er} janvier 2015, a déjà été satisfait (c.-à-d., 1 025,81 tonnes PAO en 2015 et 875,29 tonnes PAO en 2016);

⁴ À l'exclusion de 179 300 \$US (plus les coûts d'appui d'agence de 13 448 \$US) retournés au Fonds et associés à une entreprise non admissible.

- b) L'objectif de réduction de la consommation de HCFC-141b dans le secteur de la mousse PU, qui s'élève à 168,8 tonnes PAO, a déjà été satisfait; la majorité des entreprises de mousse et des sociétés de formulation, ainsi qu'un grand nombre d'utilisateurs en aval ont été reconvertis, et la consommation de HCFC-141b est passée de 616,8 tonnes PAO en 2009 à 314,94 tonnes PAO en 2015 et 260,90 tonnes PAO en 2016;
- c) Que l'objectif de réduction de la consommation de HCFC-22 dans le secteur de l'entretien des appareils de réfrigération, fixé à 51,5 tonnes PAO, a été satisfait; un nombre important d'activités ont été mises en œuvre, et la consommation de HCFC-22 est passée de 637,9 tonnes PAO en 2009 à 596,2 tonnes PAO en 2015 et à 519,1 tonnes PAO en 2016.

14. Au sujet de l'évaluation mentionnée plus haut, le PNUD a souligné que la diminution de la consommation de HCFC a été obtenue grâce à une utilisation adéquate du système d'octroi de licences et de quotas, et à la prise de mesures par le gouvernement et les agences d'exécution en vue de diffuser l'information sur la nécessité d'atteindre les objectifs de conformité d'ici 2020.

15. Quant à la mise en œuvre des activités dans le secteur de la mousse PU, le PNUD a expliqué qu'environ 100 nouvelles entreprises de mousse en aval avaient signé des contrats de reconversion avec les sociétés de formulation, qui permettront de mener à bien leurs projets grâce au report de la date d'achèvement de la phase I. En outre, d'autres entreprises participant à la phase I qui ont terminé leur processus de reconversion ne sont pas déclarées comme telles, car elles n'ont pas signé de lettre d'engagement à ne pas utiliser de HFC et qu'il existe de nombreuses autres entreprises qui n'ont pas été reconverties. On s'attend à ce que ces entreprises souhaiteront signer les lettres d'engagement lorsque la phase I sera achevée et que la phase II aura progressé. Le PNUD juge qu'il est important de continuer de mettre en œuvre la phase I, non seulement avec les sociétés de formulation recevant des fonds, mais également avec celles qui ne sont pas admissibles à un soutien du Fonds multilatéral, si l'on veut réduire au minimum l'introduction des technologies à fort PRP dans le secteur de la mousse PU et éviter la migration des utilisateurs en aval vers ces solutions.

16. Pour ce qui est du secteur de l'entretien des appareils de réfrigération, le PNUD a expliqué que les retards dans la livraison de l'équipement (prévue au début de 2018) étaient attribuables aux fournisseurs, et souligné que l'achèvement des projets de démonstration prévus au titre de la phase I est indispensable, étant donné que les résultats concernant la réduction des fuites et l'efficacité énergétique sont attendus par l'Association brésilienne des supermarchés, que la méthodologie appliquée devrait être reproduite dans d'autres supermarchés, et que les résultats des projets de démonstration des pratiques de conception de systèmes scellés dans les supermarchés seront appliqués lors de la phase II en vue de prolonger la vie économique des systèmes à base de HCFC-22 et de réduire au minimum le remplacement par des systèmes à base de substances à fort PRP.

17. À l'issue de ces discussions, le Secrétariat a conclu que même si de nombreuses activités ont déjà été achevées et que la consommation de HCFC a été réduite au-delà des objectifs proposés, le gouvernement du Brésil pourrait profiter du prolongement proposé, étant donné qu'il reste beaucoup à faire pour assurer la durabilité des réductions de HCFC et que 85 pour cent des soldes ont déjà été engagés afin d'achever les activités en cours et d'en démarrer d'autres. Plus précisément, la reconversion d'Espumatec sera terminée; le PNUD offrira une assistance technique et évaluera les options de rechange, comme les HFO, en vue d'éviter que Panisol ne se reconvertisse aux HFC (en raison du fait que son emplacement crée des problèmes pour l'introduction de la technologie à base de HC); et la reconversion

de tous les utilisateurs en aval⁵ des sociétés de formulation sera achevée (c.-à-d., 100 entreprises de mousse avec reconversion en cours et 129 entreprises dont l'admissibilité doit être vérifiée avant d'amorcer la reconversion peu après). Le financement de 106 990 \$US, qui n'a pas encore été engagé dans le secteur de l'entretien des appareils de réfrigération, servira à former 588 techniciens sur les meilleures pratiques de confinement; à former les équipes techniques des supermarchés qui participent aux projets de démonstration; et à mettre à jour les ressources techniques pour les supermarchés, préparer des études de cas sur les démonstrations et diffuser les résultats.

18. Vu l'état d'avancement général actuel du PGEH (phases I et II), tout le travail qui reste à accomplir dans la phase I, et la disponibilité de fonds pour les deux phases, il faudrait étudier la demande concernant la deuxième tranche de la phase II présentée à la 80^e réunion en conjonction avec le prolongement de la phase I. Les paragraphes ci-après examinent les activités restantes au titre de la phase I, et la seconde partie du document se penche sur la demande de concernant la deuxième tranche de la phase II.

Questions se rapportant au secteur de la mousse

19. Suite à une demande d'éclaircissement portant sur les entreprises qui participent à la phase I, le PNUD a confirmé que seules les entreprises admissibles recevront une aide, et que toutes les économies associées aux entreprises non admissibles seront retournées au Fonds multilatéral à la fin de la phase I.

20. Quant au retour du montant de 135 500 \$US associé à la reconversion de la société de formulation Ecopur (dont il est question au paragraphe 5 ci-dessus), le PNUD a fait observer qu'il ne rejette pas encore la participation de cette société au projet et qu'il considère comme essentiel de poursuivre les discussions à ce sujet, afin d'éviter que celle-ci n'adopte une technologie utilisant un agent de gonflage à fort PRP. Le Secrétariat continuera de suivre ce qui se passe chez Ecopur et l'évolution de la reconversion de ses utilisateurs finaux en aval dans les futurs rapports annuels.

21. Le PNUD a précisé que deux sociétés de formulation (Shimtek et U-Tech) ont demandé d'utiliser de manière temporaire des formulations polyol-HFC à PRP élevé, étant donné que les HFO ne sont pas encore offertes dans le commerce à l'échelle nationale; les deux sociétés ont signé un engagement visant l'emploi provisoire de mélanges de HFC et l'annulation de leur utilisation dès que les HFO seront disponibles sur le marché et que des formulations auront été mises au point et optimisées, sans frais supplémentaires pour le Fonds multilatéral. Conformément à la décision 74/20, le PNUD est prié de continuer d'aider les deux entreprises en assurant la livraison des solutions de remplacement, et de faire rapport à chaque réunion du Comité exécutif sur l'état de l'utilisation de la technologie provisoire choisie, jusqu'à ce que la technologie initialement sélectionnée ou toute autre technologie à faible potentiel de réchauffement de la planète ait été entièrement introduite. En outre, les surcoûts d'exploitation ne seront pas payés tant que la technologie approuvée au départ n'aura pas été entièrement mise en place.

Recommandation

22. Le Comité exécutif pourrait souhaiter :

- a) Prendre note du rapport périodique 2017 sur la mise en œuvre du plan de gestion de l'élimination des HCFC (phase I) pour le Brésil, présenté par le PNUD;

⁵ Sur les 371 utilisateurs en aval pour lesquels un financement a été approuvé dans le cadre de la phase I, 286 ont été déclarés conformes à la décision 77/18 b)i). Le PNUD a présenté une liste d'entreprises de mousse en aval au titre de la phase I; une liste à jour est fournie avec chaque rapport périodique annuel. Jusqu'à présent, 142 entreprises ont été reconverties.

- b) Approuver le report de la date d'achèvement de la phase I du PGEH à décembre 2019, étant entendu qu'aucun autre prolongement ne sera approuvé;
- c) Prier le gouvernement du Brésil, le PNUD et le gouvernement de l'Allemagne de continuer à soumettre chaque année leurs rapports périodiques sur la mise en œuvre du programme de travail associé à la phase I du PGEH jusqu'à l'achèvement du projet, et de remettre le rapport d'achèvement de projet à la première réunion du Comité exécutif en 2020;
- d) Prendre note du fait que les entreprises Shimteck et U-Tech appartenant au secteur de la mousse de polyuréthane pour lesquelles la reconversion à une substance de remplacement à faible potentiel de réchauffement de la planète (PRP) avait été approuvée, utiliseront provisoirement des HFC en raison de l'indisponibilité des HFO;
- e) Prier le PNUD :
 - i) De continuer d'aider Shimteck et U-Tech au cours de la mise en œuvre du PGEH, afin d'assurer la livraison des technologies de remplacement sélectionnées, étant entendu que les surcoûts d'exploitation ne seraient pas payés tant que celles-ci n'auraient pas été entièrement introduites;
 - ii) De faire rapport au Comité exécutif sur l'état d'utilisation de la technologie provisoire choisie par Shimteck et U-Tech à chaque réunion, jusqu'à ce que la technologie sélectionnée au départ ou toute autre technologie à faible PRP n'ait pas été entièrement introduite;
 - iii) D'inclure dans le prochain rapport périodique qui sera présenté à la dernière réunion du Comité exécutif en 2018 :
 - a. La liste complète des entreprises de mousse en aval qui sont aidées par le Fonds multilatéral dans le cadre de la phase I, notamment avec leur consommation de HCFC-141b, le sous-secteur, l'équipement de base et la technologie adoptée; et
 - b. L'état d'avancement de la reconversion des entreprises Ecopur et Panisol, étant entendu que les fonds restants du projet de reconversion d'Ecopur seront retournés au Fonds multilatéral dans l'éventualité où cette entreprise se retirerait du projet.

FICHE D'ÉVALUATION DU PROJET – PROJETS PLURIANNUELS

Brésil

(I) TITRE DU PROJET	AGENCE	RÉUNION D'APPROBATION	MESURE DE RÉGLEMENTATION
Plan de gestion de l'élimination des HCFC (phase II)	Allemagne, Italie, ONUDI, PNUD (principale)	75°	45 % d'ici 2021

(II) DERNIÈRES DONNÉES DE L'ARTICLE 7 (annexe C, groupe I)	Année : 2016	875,29 (tonnes PAO))
--	--------------	----------------------

(III) DERNIÈRES DONNÉES SECTORIELLES DU PROGRAMME DE PAYS (tonnes PAO)								Année : 2016	
Produits chimiques	Aérosol	Mousse	Lutte contre l'incendie	Réfrigération		Solvants	Agent de transformation	Utilisation en laboratoire	Consommation totale du secteur
				Fabrication	Entretien				
HCFC-123				0,0	0,1				0,2
HCFC-124				0,3	1,2				1,5
HCFC-141b		260,9							260,9
HCFC-142b				0,4	1,9				2,3
HCFC-22				91,6	519,0				610,6

(IV) DONNÉES SUR LA CONSOMMATION (tonnes PAO)			
Référence 2009-2010 :	1 327,3	Point de départ des réductions globales durables :	1 327,3
CONSOMMATION ADMISSIBLE AU FINANCEMENT (tonnes PAO)			
Déjà approuvée :	684,36	Restante :	642,94

(V) PLAN D'ACTIVITÉS		2017	2018	2019	Après 2020	Total
ONUDI	Élimination des SAO (tonnes PAO)	0,0	82,8	0,0	36,7	119,6
	Financement (\$US)	0	6 869 442	0	3 045 630	9 915 072
Allemagne	Élimination des SAO (tonnes PAO)	8,9	49,9	0,0	13,0	71,7
	Financement (\$US)	763 435	4 293 637	0	1 116 345	6 173 417
PNUD	Élimination des SAO (tonnes PAO)	53,3	105,4	0,0	18,0	176,7
	Financement (\$US)	4 416 643	8 740 184	0	1 492 650	14 649 477

(VI) DONNÉES DU PROJET			2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	Total	
Limites de consommation du Protocole de Montréal (*)			1 194,60	1 194,60	1 194,60	1 194,60	1 194,60	862,74	862,74	862,74	862,74	s.o.	
Consommation maximale admissible (tonnes PAO) (*)			1 194,60	1 194,60	1 194,60	1 194,60	1 194,60	862,74	730,02	730,02	730,02	s.o.	
Financement * convenu (\$US)	PNUD	Coûts de projet	3 078 900	0	2 627 704	7 168 396	0	3 895 000	0	0	0	16 770 000	
		Coûts d'appui	215 523	0	183 939	501 788	0	272 650	0	0	0	1 173 900	
	ONUDI	Coûts de projet	1 950 275	0	0	3 420 039	0	2 846 383	2 000 000	1 000 000	0	11 216 697	
		Coûts d'appui	136 519	0	0	239 403	0	199 247	140 000	70 000	0	785 169	
	Allemagne	Coûts de projet	1 299 386	0	686 978	2 363 637	0	1 004 545	1 500 000	0	872 727	7 727 273	
		Coûts d'appui	144 614	0	76 457	263 059	0	111 800	166 941	0	97 129	860 000	
	Italie	Coûts de projet	250 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	250 000
		Coûts d'appui	32 500	0	0	0	0	0	0	0	0	0	32 500
	Fonds approuvés par le Comité exécutif (\$US)	Coûts de projet	6 578 561	0	0	0	0	0	0	0	0	0	6 578 561
		Coûts d'appui	529 156	0	0	0	0	0	0	0	0	0	529 156
Total des fonds demandés pour approbation à cette réunion (\$US)	Coûts de projet			3 314 682								3 314 682	
	Coûts d'appui			260 396								260 396	

(*) Correspond aux chiffres figurant dans l'Accord révisé (Annexe II).

Recommandation du Secrétariat :	À examiner individuellement
--	-----------------------------

DESCRIPTION DU PROJET

23. Au nom du gouvernement du Brésil, le PNUD, à titre d'agence d'exécution principale, a soumis au Comité exécutif à sa 80^e réunion une demande de financement concernant la deuxième tranche de la phase II du PGEH, pour un montant total de 5 180 078 \$US, comprenant 4 127 704 \$US, plus les coûts d'appui d'agence de 288 939 \$US pour le PNUD, et 686 978 \$US, plus les coûts d'appui d'agence de 76 457 \$US pour le gouvernement de l'Allemagne⁶.

24. La proposition comporte un rapport périodique sur la mise en œuvre de la première tranche, le rapport de vérification de la consommation de HCFC, ainsi que le plan de mise en œuvre de la tranche pour 2017-2018.

Rapport sur la consommation de HCFC

Consommation de HCFC

25. Le gouvernement du Brésil a déclaré une consommation de 875,29 tonnes PAO de HCFC en 2016, qui a été de 34,1 pour cent inférieure à la valeur de référence et 26,7 pour cent inférieure à la limite établie dans son Accord avec le Comité exécutif. La consommation de HCFC pour la période 2012-2016 figure au tableau 1 ci-après.

Tableau 1. Consommation de HCFC au Brésil (données de l'article 7 pour 2012-2016)

HCFC	2012	2013	2014	2015	2016	Référence
Tonnes métriques						
HCFC-22	17 020,03	14 256,44	14 320,78	12 757,62	11 101,86	14 401,0
HCFC-123	170,79	0,00	3,00	0,00	-2,87	14,9
HCFC-124	204,83	164,59	113,20	238,12	69,22	351,3
HCFC-141b	4 027,82	3 641,42	3 373,04	2 863,05	2 371,80	4 741,3
HCFC-142b	12,02	14,88	54,06	60,96	35,74	86,3
Total (tonnes métriques)	21 435,47	18 077,33	17 864,08	15 919,75	11 575,75	19 594,8
Tonnes PAO						
HCFC-22	936,10	784,10	787,64	701,67	610,60	792,0
HCFC-123	3,42	0,00	0,06	0,00	-0,06	0,30
HCFC-124	4,51	3,62	2,49	5,24	1,52	7,70
HCFC-141b	443,06	400,56	371,03	314,94	260,9	521,70
HCFC-142b	0,78	0,97	3,51	3,96	2,32	5,60
Total (tonnes PAO)	1 387,87	1 189,25	1 164,74	1 025,81	875,29	1 327,30

26. La diminution de la consommation de HCFC est attribuable aux mesures législatives prises, à la mise en œuvre des activités d'élimination dans les secteurs de la mousse et des appareils de réfrigération approuvées au titre des phases I et II du PGEH, à la reconversion d'entreprises multinationales spécialisées dans les appareils de réfrigération domestiques, sans assistance de la part du Fonds multilatéral, et au ralentissement économique qu'a connu le pays au cours des dernières années.

Rapport sur la mise en œuvre du programme de pays

27. Le gouvernement du Brésil a déclaré les données relatives à la consommation sectorielle de HCFC dans son rapport sur la mise en œuvre du programme de pays pour 2016, lesquelles correspondent aux données communiquées en vertu de l'article 7.

⁶ Voir la lettre du 21 août 2017 adressée par le ministère de l'Environnement du Brésil au PNUD.

Rapport de vérification

28. Le rapport de vérification a confirmé que le gouvernement s'attache actuellement à mettre en œuvre un système d'octroi de licences et de quotas d'importation et d'exportation des HCFC et que la consommation totale de HCFC pour 2016 est de 875,29 tonnes PAO. Il n'y a eu aucune donnée sur les importations de polyols renfermant du HCFC-141b. Le rapport a conclu que le Brésil respecte l'Accord conclu avec le Comité exécutif.

Rapport périodique sur la mise en œuvre de la première tranche de la phase II du PGEH*Secteur de la fabrication de mousse PU*Reconversion de 14 entreprises de mousse PU indépendantes (56,57 tonnes PAO)

29. Deux entreprises ont terminé leur reconversion au formiate de méthyle, avec une élimination totale de 5,27 tonnes PAO de HCFC-141b; sept ont signé des contrats de service pour l'élaboration de la formulation, trois ont préparé des plans de travail et amorceront les reconversions en 2018, et deux n'ont pas encore commencé. Le tableau 2 récapitule l'état d'avancement.

Tableau 2. État d'avancement des différents projets menés dans le secteur de la fabrication de la mousse PU

État d'avancement	Entreprise	Élimination des HCFC (t PAO)	Technologie
Projet terminé	2 (Cold Air, IBF)	5,27	Formiate de méthyle (MF)
Contrats signés pour l'élaboration de la formulation ou la reconversion de l'usine	7 (Artico, Bulltrade, F. Ibibora, Gelopar, Isar, Niju, Refrimate)	30,04	CO ₂ , HFO, HC, MF et méthylal
Admissibilité validée et plan de travail préparé. La reconversion commencera en 2018	3 (Sao Rafael, Tecpur, Termjet/Thermotelas)	10,80	CO ₂ , MF
Prise de contact. Aucune activité commencée pour le moment	2 (Ananda Metais, Poliumetka)	10,45	HC, MF
Total	14	56,57	

Reconversion de 14 sociétés de formulation avec plus de 700 utilisateurs en aval (115,65 tonnes PAO)

30. Une société de formulation (Purcom) a terminé sa reconversion au formiate de méthyle; on est en train de valider l'admissibilité de ses utilisateurs en aval. Les autres sociétés en sont aux phases préliminaires de la mise en œuvre. L'état d'avancement figure au tableau 3 ci-après.

Tableau 3. État d'avancement des projets de groupe dans le secteur de la fabrication de la mousse PU

État de mise en œuvre des sociétés de formulation	Société de formulation	Technologie	Utilisateurs en aval (UA)	Élimination des HCFC (t PAO)	État d'avancement des UA
Formulation et reconversion de l'usine terminées	Purcom	MF	90	14,88	Admissibilité en cours de validation
Contrat signé pour l'élaboration de la formulation et la reconversion de l'usine, préparation de l'élaboration de la formulation et des plans de reconversion	Amino	MF	46	12,24	
	Ariston	MF	32	3,24	
	Ecoblaster	MF	40	8,82	
	U-Tech	MF, HFO	22	1,55	
Contrat signé pour l'élaboration de la formulation	Flexivel	HFO	260	8,15	
Les sociétés de formulation non admissibles élaboreront des formulations; autofinancement	Univar	Méthylal	84	24,38	Non commencé
	Basf	HFO	8	3,02	
	Dow	HFO	11	12,76	

État de mise en œuvre des sociétés de formulation	Société de formulation	Technologie	Utilisateurs en aval (UA)	Élimination des HCFC (t PAO)	État d'avancement des UA
Prise de contact avec la société de formulation. Aucune activité commencée	Comfibras	HFO	12	0,82	
	Polyurethane	CO2	16	4,02	
	M. Cassab	CO2	24	7,03	
	Polisystem	MF	47	12,96	
	Shimtek	HFO	13	1,82	
Total	14		705	115,65	

Secteur de la fabrication d'appareils de réfrigération et de climatisation (61,05 tonnes PAO)

31. Les activités de reconversion n'ont pas encore commencé. L'équipe de gestion du projet a amorcé ses travaux en août 2017.

Secteur de l'entretien des appareils de réfrigération

32. Au total, 737 techniciens en réfrigération ont reçu une formation sur les pratiques exemplaires de réfrigération commerciale; une étude de marché a été effectuée pour déterminer la capacité nationale de formation, et 10 établissements régionaux de formation ont été sélectionnés à titre de partenaires de mise en œuvre. On a préparé les spécifications techniques pour l'acquisition d'outils de formation et de démonstration; le manuel sur les meilleures pratiques de réfrigération a été mis à jour; et des activités de sensibilisation ont été menées, notamment l'élaboration d'un plan de communication sectoriel, une réunion avec les intervenants du secteur de l'entretien, et l'établissement et la diffusion de matériel technique sur les fuites et l'entretien des systèmes frigorifiques.

PMU

33. La PMU a continué d'aider l'UNO et les bénéficiaires à mettre en œuvre la phase II du PGEH en : visitant les entreprises; préparant des rapports et de la documentation technique; organisant des réunions avec le ministère de l'Environnement (MAA), l'Agence de coopération brésilienne (ABC) et le PNUD; fournissant des analyses techniques des produits; facilitant la préparation et le suivi des contrats de service; assurant le contrôle financier des fonds approuvés; et organisant des activités de sensibilisation.

Niveau de décaissement

34. En date d'août 2017, sur le montant de 6 578 561 \$US approuvé jusqu'ici, 1 429 428 \$US ont été décaissés, comme le montre le tableau 4. Le solde, qui s'élève à 5 149 133 \$US, sera décaissé pendant la période 2007-2019.

Tableau 4. Rapport financier de la phase II du PGEH pour le Brésil (\$US)

Agence bilatérale/d'exécution	Première tranche	
	Approuvé	Décaissé
PNUD	3 078 900	988 838
ONUDI	1 950 275	40 470
Gouvernement de l'Allemagne	1 299 386	400 120
Gouvernement de l'Italie	250 000	0
Total	6 578 561	1 429 428
Taux de décaissement (%)		21,7

Plan de mise en œuvre de la deuxième tranche du PGEH

35. Les activités suivantes seront menées en 2017-2018 :

- a) *Secteur de la mousse PU* : Finalisation de la reconversion de trois autres entreprises de mousse PU; reconversion des sociétés de formulation ayant opté pour les technologies à base de CO₂ ou HFO; et reconversion des utilisateurs en aval associés aux sociétés de formulation reconverties au MF et au méthylal (PNUD) (3 777 704 \$US, plus le solde de la première tranche);
- b) *Secteur de la fabrication des appareils de réfrigération et de climatisation* : Démarrage de la reconversion des entreprises de réfrigération commerciale (ONUDI) (financement de la première tranche);
- c) *Secteur de l'entretien des appareils de réfrigération* : Formation de 70 instructeurs et 870 techniciens aux meilleures pratiques de réfrigération et climatisation; préparation de manuels des pratiques exemplaires en technologies de remplacement dans le secteur de la réfrigération et de la climatisation et démonstration des solutions de remplacement à faible PRP; poursuite de l'acquisition d'unités de démonstration et de trousseaux à outils; élaboration de ressources en sensibilisation, activités de réseautage avec les intervenants, et administration et mise à jour du site Web afin de diffuser l'information sur les pratiques exemplaires de réfrigération (gouvernement de l'Allemagne) (686 978 \$US), plus le solde de la première tranche); et
- d) *Réglementation et PMU* : Préparation de nouveaux instruments réglementaires pour la gestion des HCFC et la mise en œuvre continue des activités de surveillance (PNUD) (440 000 \$US, plus le solde de la première tranche).

OBSERVATIONS ET RECOMMANDATION DU SECRÉTARIAT

OBSERVATIONS

Demande de financement concernant la deuxième tranche compte tenu de la demande de prolongement de la phase I

36. Le Secrétariat a pris note des efforts conjoints déployés par le gouvernement du Brésil et les agences d'exécution en vue de poursuivre les activités en cours au titre de la phase I et d'amorcer celles qui sont prévues dans le cadre de la phase II, malgré la situation économique qui prévaut dans le pays, les difficultés liées à la reconversion des entreprises de mousse en aval, et les retards enregistrés dans le secteur de l'entretien des appareils de réfrigération en raison de problèmes d'acquisition d'équipement.

37. Notant la demande de report de la date d'achèvement de la phase I à décembre 2019; que les projets approuvés au titre de la phase II dans les secteurs de la fabrication des appareils de réfrigération commerciale et des climatiseurs de salle n'ont pas encore commencé; et qu'il reste à décaisser 10,48 millions de dollars US⁷ sur les 25,99 millions de dollars US approuvés jusqu'ici pour les phases I et II, le Secrétariat a demandé si un financement supplémentaire était nécessaire à ce stade.

38. Le PNUD a répondu qu'aucun fonds ne sera demandé à la 80^e réunion pour le secteur de la fabrication des appareils de réfrigération et de climatisation. Pour ce qui est du secteur de la mousse PU, une grande partie du financement de la phase I non encore décaissée a déjà été engagée dans des contrats,

⁷ 6,76 millions de dollars US avec le PNUD, 1,91 million de dollars US avec l'ONUDI, 1,55 million de dollars US avec le gouvernement de l'Allemagne, et 250 000 \$US avec le gouvernement de l'Italie.

alors que la totalité du financement accordé au titre de la phase II a déjà été décaissée ou est engagée dans des contrats existants. Par conséquent, il ne sera pas possible de signer de nouveaux contrats dans le secteur de la mousse au titre de la phase II, ajoutant ainsi des retards dans la mise en œuvre, sauf si des fonds de la deuxième tranche sont rendus disponibles. Il est impossible d'utiliser les fonds restants de la phase I pour signer des contrats avec de nouvelles entreprises de mousse, et les fonds non encore employés pour les volets de l'entretien et de la PMU ne peuvent servir à la reconversion des entreprises de mousse au titre de la phase II, car il s'agit de différents projets avec leurs propres activités.

39. En poursuivant les discussions à ce sujet, il a été mentionné que lorsque la phase II a été approuvée, il était attendu que toutes les activités associées à la phase I seraient achevées d'ici 2018, et que toutes les activités approuvées au titre de la première tranche de la phase II seraient démarrées sans délai. Les attentes ne se sont toutefois pas concrétisées (le secteur de la fabrication des appareils de réfrigération et de climatisation n'a pas commencé et le secteur de la mousse a connu des retards en raison des problèmes économiques auxquels est confronté le pays). Vu ces conditions, le Secrétariat a proposé que la phase II soit prolongée de deux ans, la dernière tranche étant prévue en 2023 (au lieu de 2021), et de réviser le calendrier des tranches de financement (c.-à-d., une partie des fonds demandés en 2017 et 2018 serait remise ultérieurement), sans modifier les objectifs de consommation ou les engagements à établir les interdictions proposées par le gouvernement au titre de la phase II. Ainsi, toutes les activités approuvées pourraient être mises en œuvre et les niveaux de fonds émis pourraient être rationalisés de manière à être exécutés immédiatement par les agences d'exécution.

40. Le gouvernement du Brésil et les agences d'exécution ont accepté la proposition visant le prolongement de la phase II (deux ans), à condition que le financement soit suffisant pour respecter les objectifs établis dans le plan initial, y compris l'interdiction frappant l'utilisation de HCFC-141b dans la mousse PU d'ici le 1^{er} janvier 2021. En conséquence, les montants de 1,6 million de dollars US et 5,9 millions de dollars US prévus respectivement en 2017 et 2018 ont été reportés à la période 2020-2023 (y compris les coûts d'appui). Les renseignements détaillés sur la nouvelle répartition de la tranche figurent à l'annexe I. Quant à la mise en œuvre du plan du secteur de la mousse, le PNUD a souligné qu'il serait important de prévoir une certaine souplesse relativement au moment où le financement de préparation pourrait être demandé pour la phase III, étant donné que cela aura une incidence sur l'atteinte de l'objectif de 2025 du Protocole de Montréal. Il a été convenu que ce financement pourrait être demandé d'ici 2020 au lieu de 2019, comme cela était stipulé dans l'Accord d'origine.

Reconversion des lignes de fabrication d'échangeurs de chaleur

41. La phase II du PGEH approuvée lors de la 75^e réunion comprenait la reconversion de deux lignes de fabrication d'échangeurs de chaleur, pour un montant de 1 500 000 \$US chacune, dans le secteur de la fabrication des appareils de climatisation, la mise en œuvre devant être effectuée par l'ONUDI. En approuvant ce volet de projet, le Comité a prié le Secrétariat d'entreprendre des travaux supplémentaires concernant les surcoûts d'exploitation pour la reconversion des lignes de fabrication d'échangeurs de chaleur au sein des entreprises passant à la technologie à base de R-290⁸, et de rajuster le coût de la phase II du PGEH, selon qu'il convient, au moment de la réception de la demande relative à la deuxième tranche (décisions 75/43 f) et 77/69). Ces travaux effectués par le Secrétariat sont maintenant terminés et décrits dans l'étude composant le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/77/69. Le rajustement des coûts, qui sera fondé sur les données techniques figurant dans cette étude, sera reporté à 2018, au moment où la demande de fonds pour l'ONUDI sera présentée.

⁸ L'étude technique produite par le Secrétariat qui figure dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/77/69 sera utilisée comme référence pour le rajustement des coûts.

Révision de l'Accord du PGEH

42. Afin de tenir compte du calendrier de financement révisé et du prolongement de la phase II du PGEH, l'appendice 2-A de l'Accord entre le gouvernement du Brésil et le Comité exécutif a été mis à jour; on a ajouté le paragraphe 16 pour préciser que l'Accord mis à jour remplace l'Accord approuvé lors de la 75^e réunion, comme on peut le voir à l'annexe II du présent document. Le nouvel Accord complet sera annexé au rapport final de la 80^e réunion.

Conclusion

43. Le Brésil continue de respecter les dispositions du Protocole de Montréal et les objectifs de consommation des HCFC figurant dans l'Accord conclu avec le Comité exécutif. La consommation de HCFC en 2016 a été 34,1 pour cent inférieure à la valeur de référence et 26,7 pour cent inférieure à la limite fixée dans l'Accord. Avec la première tranche de la phase II, deux entreprises de mousse PU ont terminé leur reconversion au formiate de méthyle, pour une élimination de 5,33 tonnes PAO de HCFC-141b, et une société de formulation a achevé sa reconversion et l'élaboration de la formulation en vue d'aider les utilisateurs en aval à se reconvertir au formiate de méthyle. D'autres entreprises de mousse PU ont également démarré leurs projets. Dans le secteur de l'entretien des appareils de réfrigération, 737 techniciens en réfrigération ont été formés aux pratiques exemplaires de réfrigération commerciale, alors que les projets prévus dans les secteurs de la réfrigération et des climatiseurs de salle n'ont pas commencé. Comme la phase I du PGEH nécessite un prolongement de deux ans, la mise en œuvre de la phase II et le calendrier de décaissement doivent aussi être reportés de 2021 à 2023, afin de permettre la conduite de toutes les activités approuvées. L'Accord entre le gouvernement et le Comité exécutif serait modifié en fonction de ces changements.

RECOMMANDATION

44. Le Comité exécutif pourrait souhaiter envisager :

- a) De prendre note :
 - i) Du rapport périodique sur la mise en œuvre de la première tranche de la phase I du plan de gestion de l'élimination des HCFC (PGEH) pour le Brésil;
 - ii) Du fait que le Secrétariat du Fonds a mis à jour l'appendice 2-A de l'Accord entre le gouvernement du Brésil et le Comité exécutif afin de tenir compte du prolongement de la phase II et du calendrier de financement révisé, et que le paragraphe 16 a été ajouté pour stipuler que l'Accord mis à jour remplace l'Accord approuvé lors de la 75^e réunion, comme on peut le voir à l'annexe II du présent document;
 - iii) Du fait que le prolongement de la phase II n'empêchera pas le gouvernement du Brésil de présenter une demande de financement pour la préparation de la phase III en 2020, s'il y a lieu; et
- b) D'approuver la deuxième tranche de la phase II du PGEH pour le Brésil, ainsi que le plan de mise en œuvre de la tranche 2018 correspondant, pour un montant de 3 575 078 \$US, comprenant 2 627 704 \$US, plus les coûts d'appui d'agence de 183 939 \$US pour le PNUD; et 686 978 \$US, plus les coûts d'appui d'agence de 76 457 \$US pour le gouvernement de l'Allemagne.

Annexe I

RÉPARTITION RÉVISÉE DE LA TRANCHE POUR LA PHASE II DU PGEH DU BRÉSIL

INITIALE

Ligne	Détails	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	Total
1.1	Calendrier de réduction des substances du groupe I de l'annexe C du Protocole de Montréal (tonnes PAO)	1 194,60	1 194,60	1 194,60	1 194,60	1 194,60	862,74	862,74	862,74	862,74	s.o.
1.2	Consommation totale maximale autorisée des substances du groupe I de l'annexe C (tonnes PAO)	1 194,60	1 194,60	1 194,60	1 194,60	1 194,60	862,74	730,02	730,02	730,02	s.o.
2.1	Financement convenu pour l'Agence principale (PNUD) (\$US)	3 078 900		4 127 704	8 168 396		1 395 000				16 770 000
2.2	Coûts d'appui pour l'Agence principale (\$US)	215 523		288 939	571 788		97 650				1 173 900
2.3	Financement convenu pour l'agence coopérative (ONUDI) (\$US)	1 950 275		0	6 420 039		2 846 383				11 216 697
2.4	Coûts d'appui pour l'Agence coopérative (\$US)	136 519		0	449 403		199 247				785 169
2.5	Financement convenu pour l'Agence coopérative (Allemagne) (\$US)	1 299 386		686 978	3 863 637		1 004 545	872 727			7 727 273
2.6	Coûts d'appui pour l'Agence coopérative (\$US)	144 614		76 457	430 000		111 800	97 129			860 000
2.7	Financement convenu pour l'agence coopérative (Italie) (\$US)	250 000									250 000
2.8	Coûts d'appui pour l'Agence coopérative (\$US)	32 500									32 500
3.1	Total du financement convenu (\$US)	6 578 561		4 814 682	18 452 072		5 245 928	872 727			35 963 970
3.2	Total des coûts d'appui (\$US)	529 156		365 396	1 451 191		408 697	97 129			2 851 569
3.3	Total des coûts convenus (\$US)	7 107 717		5 180 078	19 903 263		5 654 625	969 856			38 815 539

PROPOSÉE (changements en gras)

Ligne	Détails	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	Total
2.1	Financement convenu pour l'Agence principale (PNUD) (\$US)	3 078 900		2 627 704	7 168 396		3 895 000				16 770 000
2.2	Coûts d'appui pour l'Agence principale (\$US)	215 523		183 939	501 788		272 650				1 173 900
2.3	Financement convenu pour l'agence coopérative (ONUDI) (\$US)	1 950 275			3 420 039		2 846 383	2 000 000	1 000 000		11 216 697
2.4	Coûts d'appui pour l'Agence coopérative (\$US)	136 519			239 403		199 247	140 000	70 000		785 169
2.5	Financement convenu pour l'Agence coopérative (Allemagne) (\$US)	1 299 386		686 978	2 363 637		1 004 545	1 500 000		872 727	7 727 273
2.6	Coûts d'appui pour l'Agence coopérative (\$US)	144 614		76 457	263 059		111 800	166 941		97 129	860 000
2.7	Financement convenu pour l'agence coopérative (Italie) (\$US)	250 000									250 000
2.8	Coûts d'appui pour l'Agence coopérative (\$US)	32 500									32 500
3.1	Total du financement convenu (\$US)	6 578 561		3 314 682	12 952 072		7 745 928	3 500 000	1 000 000	872 727	35 963 970
3.2	Total des coûts d'appui (\$US)	529 156		260 396	1 004 249		583 697	306 941	70 000	97 129	2 851 569
3.3	Total des coûts convenus (\$US)	7 107 717		3 575 078	13 956 321		8 329 625	3 806 941	1 070 000	969 856	38 815 539

Écart (coûts d'appui compris)	0	0	-1 605 000	-5 946 941	0	2 675 000	2 837 085	1 070 000	969 856	0
-------------------------------	---	---	------------	------------	---	-----------	-----------	-----------	---------	---

Annexe II

TEXTE À INSÉRER DANS L'ACCORD MIS À JOUR ENTRE LE GOUVERNEMENT DE LA RÉPUBLIQUE FÉDÉRATIVE DU BRÉSIL ET LE COMITÉ EXÉCUTIF DU FONDS MULTILATÉRAL POUR LA RÉDUCTION DE LA CONSOMMATION DES HYDROCHLOROFLUOROCARBURES CONFORMÉMENT À LA DEUXIÈME PHASE DU PLAN DE GESTION DE L'ÉLIMINATION DES HCFC

16. Le présent Accord mis à jour remplace l'Accord entre le gouvernement du Brésil et le Comité exécutif approuvé lors de la 75^e réunion du Comité exécutif.

APPENDICE 2-A : LES OBJECTIFS ET LE FINANCEMENT

Ligne	Détails	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	Total
1.1	Calendrier de réduction des substances du groupe I de l'annexe C du Protocole de Montréal (tonnes PAO)	1 194,60	1 194,60	1 194,60	1 194,60	1 194,60	862,74	862,74	862,74	862,74	s.o.
1.2	Consommation totale maximale autorisée des substances du groupe I de l'annexe C (tonnes PAO)	1 194,60	1 194,60	1 194,60	1 194,60	1 194,60	862,74	730,02	730,02	730,02	s.o.
2.1	Financement convenu pour l'Agence principale (PNUD) (\$US)	3 078 900	0	2 627 704	7 168 396	0	3 895 000	0	0	0	16 770 000
2.2	Coûts d'appui pour l'Agence principale (\$US)	215 523	0	183 939	501 788	0	272 650	0	0	0	1 173 900
2.3	Financement convenu pour l'agence coopérative (ONUDI) (\$US)	1 950 275	0	0	3 420 039	0	2 846 383	2 000 000	1 000 000	0	11 216 697
2.4	Coûts d'appui pour l'Agence coopérative (\$US)	136 519	0	0	239 403	0	199 247	140 000	70 000	0	785 169
2.5	Financement convenu pour l'Agence coopérative (Allemagne) (\$US)	1 299 386	0	686 978	2 363 637	0	1 004 545	1 500 000	0	872 727	7 727 273
2.6	Coûts d'appui pour l'Agence coopérative (\$US)	144 614	0	76 457	263 059	0	111 800	166 941	0	97 129	860 000
2.7	Financement convenu pour l'agence coopérative (Italie) (\$US)	250 000	0	0	0	0	0	0	0	0	250 000
2.8	Coûts d'appui pour l'Agence coopérative (\$US)	32 500	0	0	0	0	0	0	0	0	32 500
3.1	Total du financement convenu (\$US)	6 578 561	0	3 314 682	12 952 072		7 745 928	3 500 000	1 000 000	872 727	35 963 970
3.2	Total des coûts d'appui (\$US)	529 156	0	260 396	1 004 249		583 697	306 941	70 000	97 129	2 851 569
3.3	Total des coûts convenus (\$US)	7 107 717	0	3 575 078	13 956 321		8 329 625	3 806 941	1 070 000	969 856	38 815 539
4.1.1	Élimination totale de HCFC-22 convenue aux termes du présent accord (tonnes PAO)										163,16
4.1.2	Élimination de HCFC-22 par des projets approuvés antérieurement (tonnes PAO)										51,50
4.1.3	Consommation restante admissible pour le HCFC-22 (tonnes PAO)										577,34
4.2.1	Élimination totale de HCFC-141b convenue aux termes du présent accord (tonnes PAO)										300,90
4.2.2	Élimination de HCFC-141b par des projets approuvés antérieurement (tonnes PAO)										168,80
4.2.3	Consommation restante admissible pour le HCFC-141b (tonnes PAO)										52,00
4.3.1	Élimination totale de HCFC-142b convenue aux termes du présent accord (tonnes PAO)										0,00
4.3.2	Élimination de HCFC-142b par des projets approuvés antérieurement (tonnes PAO)										0,00
4.3.3	Consommation restante admissible pour le HCFC-142b (tonnes PAO)										5,60
4.4.1	Élimination totale du HCFC-123 convenue aux termes du présent Accord (tonnes PAO)										0,00
4.4.2	Élimination du HCFC-123 par des projets approuvés antérieurement (tonnes PAO)										0,00
4.4.3	Consommation restante admissible pour le HCFC-123 (tonnes PAO)										0,30
4.5.1	Élimination totale du HCFC-124 convenue aux termes du présent Accord (tonnes PAO)										0,00
4.5.2	Élimination du HCFC-124 par des projets approuvés antérieurement (tonnes PAO)										0,00
4.5.3	Consommation restante admissible pour le HCFC-124 (tonnes PAO)										7,70